



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-98

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de fourniture et pose « d'une pompe pour les eaux pluviales d'un poste de relevage situé à Fixem et relevant de l'assainissement collectif communautaire » est conclu avec la Société SOGEA EST BTP, Zone industrielle Rue du Général de Rascas à 57220 BOULAY, pour un montant de 19 420 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 novembre 2022

Le Président
Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le: 16 NOV. 2022 Le Président

Publiée le: 16 NOV. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16 NOV. 2022

